



# COMMUNIQUÉ

**Pour publication immédiate**

2012/01/12

**Pour renseignements :** Mary Tucker  
Responsable des Communications  
Travail sécuritaire NB  
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

## **Deux nouveaux membres sont nommés au conseil d'administration de Travail sécuritaire NB**

La présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Sharon Tucker, a annoncé à l'organisme aujourd'hui la nomination de deux nouveaux membres du conseil. Euclide Haché et Mel Vincent viennent remplacer des membres dont le mandat a pris fin en octobre.

M. Haché, qui remplace Danny King, a été nommé pour représenter les travailleurs. Il est président de la section locale 5385 des Métallurgistes unis d'Amérique. Il s'agit d'un mineur et défenseur de la santé et de la sécurité qui a plus de 30 années d'expérience au sein du mouvement ouvrier.

M. Haché fait actuellement partie du comité de négociation de la section locale 5385, ainsi que des comités des griefs, de l'indemnisation et des mesures d'adaptation au travail. Il a déjà été coprésident du comité mixte d'hygiène et de sécurité, et membre de comités nationaux sur le harcèlement et sur l'agrément des mineurs. En tant qu'instructeur, il a offert des cours de formation dans les domaines du leadership et de l'obligation de procéder à une adaptation raisonnable.

M. Haché est bilingue et demeure à Haut-Rivière-du-Portage.

Mel Vincent a été nommé au conseil comme représentant des employeurs et vient prendre la place de Mary Martell. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université du Nouveau-Brunswick. Il a fondé et gère actuellement Oakhill Realty, à Saint John. Avant de se lancer dans l'immobilier, il a travaillé à l'Assemblée législative à titre d'agent des politiques et de la recherche, et à Enterprise Saint John comme coordonnateur de projets d'immigration.

M. Vincent a siégé à un certain nombre de comités, et est membre de plusieurs conseils et associations dans le domaine immobilier. Il demeure à Rothesay.

## **Au sujet de Travail sécuritaire NB**

Travail sécuritaire NB administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les blessures subies au travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Il est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.